



(*) TITRE TEMPORAIRE — COMME PRÉVU DANS L'ACCORD DE RETRAIT ENTRE L'UE ET LE ROYAUME-UNI, LES PROGRAMMES BRITANNIQUES POUR LA PÉRIODE 2014-2020 SERONT MIS EN ŒUVRE DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE.

(**) M. ONOFRE PRENDRA LA DIRECTION DE L'UNITÉ F3 À PARTIR DU 1/2/22

D Faisant fonction (ff.) en absence du directeur
A Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)